



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2019

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 23

Votants : 25

N° 3

**OBJET :**

**RECONQUETE DES  
CENTRES BOURGS DE  
VICHY COMMUNAUTE**

**ATTRIBUTION DES  
MARCHES D'ETUDE**

**LOTS 1 ET 2**

**ET**

**DEMANDE DE  
SUBVENTION**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 5 NOV. 2019

Publiée ou notifiée

le : - 5 NOV. 2019

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL – C. BENOIT - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – M. MORGAND – J.D. BARRAUD – J.M. LAZZERINI – C. DUMONT – J.M. BOUREL, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. C. FAYOLLE – N. COULANGE – P. COLAS – M. MONTIBERT – R. LOVATY, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

M. Jacques BLETTY à Mme Nicole COULANGE – Mme Christiane SEGUIN à M. Joseph KUCHNA.

Absents excusés :

Mmes et MM. J.S. LALOY - F. SZYPULA - A.G. CROUZIER - I. DELUNEL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. P. BONNET – A. CORNE – F. SEMONSUT – M. CHARASSE, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J.P. BLANC - C. BERTIN – C. BOUARD – C. CATARD – G. MARSONI – F. SENNEPIN – G. DURANTET – A. GIRAUD – F. BOFFETY – E. VOITELLIER - A. CHAPUIS, Membres

Secrétaire : Mme Charlotte BENOIT, Conseillère Communautaire.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de Vichy Communauté,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** le dispositif de reconquête des centres villes et centres bourgs par le Département de l'Allier, qui permet notamment de financer à hauteur de 50% les études avant travaux,

**Vu** l'avis d'appel public à concurrence du 5 septembre 2019 pour la réalisation d'une étude pour la reconquête des centres villes centre bourgs de Vichy Communauté,

**Considérant** la nécessité pour Vichy Communauté et de ses communes d'engager une politique forte de reconquête de ses centres-bourgs,

**Considérant** que l'agglomération, dans cette première phase, souhaite réaliser des études avant travaux pour les communes de Seuillet, Arfeuilles, Châtel-Montagne, Vendat, Cognat-Lyonne, Saint-Nicolas des biefs, Arronnes, Ferrières sur Sichon, Bellerive-sur-Allier, Le Vernet, Charmeil, Hauterive, Creuzier-le-Vieux et Saint-Yorre, ces 14 communes s'étant portées volontaires sur cette phase,

**Considérant** que ces études permettront de réaliser un diagnostic précis de chaque centre bourg, d'analyser les facteurs exogènes et endogènes de la dévitalisation, le cas échéant, de définir les principes et orientations fondateurs d'une stratégie de reconquête et d'arrêter le plan de reconquête et la nature des premières actions emblématiques,

**Considérant** les critères de jugement des offres mentionnés au règlement de la consultation, à savoir, prix des prestations (40%) et valeur technique appréciée au vu de la note méthodologique remise par le candidat (60%),

**Considérant** la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 octobre 2019 d'attribuer les marchés comme suit :

- pour le lot n°1 - Etude pour la reconquête des centres bourgs de Vichy Communauté pour les communes de Seuillet, Arfeuilles, Châtel-Montagne, Vendat, Cognat-Lyonne, Saint-Nicolas des biefs, Arronnes et Ferrières sur Sichon au groupement URBICAND pour un montant global et forfaitaire de 319 400 €HT soit 383 280 € TTC,
- pour le lot n°2 - Etude pour la reconquête des centres bourgs de Vichy Communauté pour les communes de Bellerive-sur-Allier, Le Vernet, Charmeil, Hauterive, Creuzier-le-Vieux et Saint-Yorre au groupement URBICAND pour un montant global et forfaitaire de 239 950 € HT soit 287 940 € TTC,

**Propose** au Bureau Communautaire :

- d'approuver la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer les 2 lots relatifs à la consultation susvisée à la société URBICAND et de conclure les marchés correspondants,
- de donner mandat au Président ou au Conseiller délégué à la Commande Publique pour signer les marchés et tout document s'y rapportant,
- de solliciter la subvention départementale à hauteur de 50 % de la dépense et le cas échéant toute subvention complémentaire auprès d'autres institutions.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

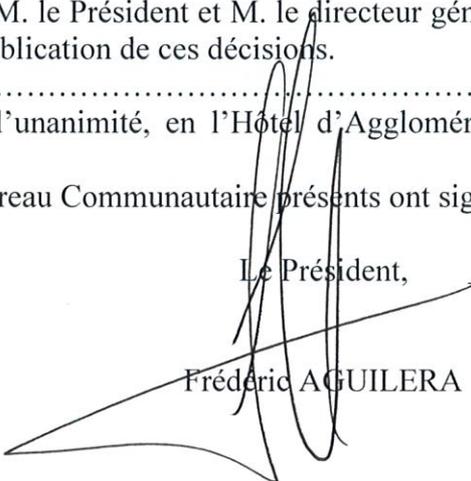
- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 24 octobre 2019.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 3 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24/10/2019

Objet de l'acte : RECONQUETE DES CENTRES BOURGS DE VICHY COMMUNAUTE -  
ATTRIBUTION DES MARCHES D'ETUDE - LOTS 1 ET 2 ET DEMANDE SE  
SUBVENTION

.....

Date de décision: 24/10/2019

Date de réception de l'accusé 05/11/2019

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 24OCT2019\_3

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20191024-24OCT2019\_3-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .4

Domaines de competences par themes

Amenagement du territoire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 3.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20191024-24OCT2019\_3-DE-  
1-1\_1.pdf )